

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 506 / 2022

OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION A L'OCCASION
DE TRAVAUX**

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux d'enfouissement du réseau électrique HTA sur le secteur Les Charrières / La Feuillée Dorothee (VC14),

ARRETE:

ARTICLE 1° - Durant la période du jeudi 24 novembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022, la circulation de tous véhicules sera neutralisée sur la VC14 de l'intersection avec le CR281 jusqu'au droit de l'IME « A. Dedecker » situé au 4 La Feuillée Dorothee.

Une déviation sera mise en place par la VC3 (Sentinelle), VC2 (route des Breules) puis VC14 (Pcholmey), et inversement.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise HOUILLON REMY TP (HRTP) en charge des travaux pour le compte d'ENEDIS, maitre d'ouvrage.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

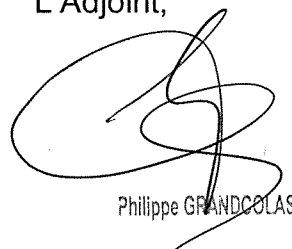
ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 24/11/2022

Pour Le Maire,
L'Adjoint,




 Philippe GRANDCOLAS